

N° 01311 /MFP/DGFP/DGAPCE/tr-ky

Abidjan, le 24 MAI 2022

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la prise en charge des actes de promotion et de nomination des fonctionnaires, un contrôle d'authentification des diplômes versés au dossier de candidature est effectué par les services du Ministère de la Fonction Publique. A l'occasion de ce contrôle, le Ministère de la Fonction Publique a détecté et intercepté plusieurs faux diplômes fournis par des candidats aux différents concours administratifs.

Il est donc évident que des candidats ne possédant pas les diplômes requis tentent de tromper la vigilance de l'Administration.

C'est pourquoi, en vue de sauvegarder les principes de probité et d'intégrité à cultiver par tout fonctionnaire, l'admission des candidats qui se rendent coupables de toutes tentatives de fraude sera purement et simplement annulée.

C'est le lieu de condamner avec vigueur ces comportements qui sont susceptibles d'entacher la crédibilité des concours administratifs.

Le Ministre de la Fonction Publique met en garde tout candidat, qui par des manœuvres frauduleuses, tenterait de détourner l'attention de l'Administration.

En tout état de cause, le Ministre de la Fonction Publique se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires contre tout candidat qui fournit de faux diplômes.




Anne Désirée OULOTO

